

Rapport

Novembre 2023

Table ronde sur le rôle des fonds publics de financement dans l'accompagnement de la transition environnementale du secteur privé

Organisée dans le cadre de la
Semaine Africaine de la Microfinance
(SAM2023)

Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contextualisation de la table ronde.....	3
1.2.	Présentation des participants.....	3
1.3.	Enjeux de la transition environnementale des entreprises privées.....	4
2.	Leçons apprises et conclusions sur le positionnement des fonds publics de financement dans l'accompagnement de la transition environnementale du secteur privé.....	6
3.	Recommandations.....	8
4.	Annexe 1 : Résumé de la discussion.....	10
4.1.	Positionnement actuel des fonds vis-à-vis de la transition environnementale.....	10
4.2.	Outils financiers et extra financiers à disposition.....	12
4.3.	Stratégies de partenariat.....	15
4.4.	Questions et échanges avec la salle.....	17
5.	Annexe 2 : Liste nominative des participants.....	18

1. Introduction

1.1. Contextualisation de la table ronde

À travers ses programmes d'intervention, ADA soutient, conseille et fournit un appui technique à différents partenaires — en particulier des institutions de microfinance (IMF), mais également des partenaires institutionnels — en Afrique, en Asie et en Amérique latine. En Afrique, ADA est notamment impliquée dans plusieurs projets pour lesquels :

- a. Soit elle intervient en appui à des mécanismes existants de refinancement des IMF (par exemple, le FDIF, le FISAN et le FONAP au Niger, et prochainement le FNM et le FNDA au Bénin) ;
- b. Soit elle conseille ses partenaires institutionnels (notamment les ministères des Finances du Cabo Verde et de la Tunisie) pour la mise en place de dispositifs de refinancement des IMF.

Dans ce contexte, en 2023 ADA a commandité HORUS Development Finance pour une étude sur les dispositifs publics de refinancement des institutions de microfinance. L'objectif de cette étude était de renforcer les capacités d'appui et de conseil de ADA envers les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre ou le développement de dispositifs publics visant le refinancement d'institutions de finance inclusive, et en particulier des IMF. En juin 2023, l'étude a été présentée à distance par HORUS à ADA et aux 13 fonds qui ont fait l'objet d'études de cas approfondies.

Afin de valoriser cette étude, ADA a organisé une table ronde lors de la Semaine Africaine de la Microfinance qui s'est déroulée à Lomé (Togo) du 16 au 20 octobre 2023. L'objectif de la table ronde était d'initier un dialogue entre quatre fonds (le FNDA au Bénin, le FONAFI au Burkina Faso, le FPM SA en République démocratique du Congo et le Rwanda Green Fund) au sujet du rôle de leurs financements dans l'appui à la transition environnementale du secteur privé. HORUS Development Finance a été mobilisé pour animer la table ronde.

1.2. Présentation des participants

La table ronde a réuni des représentants des quatre fonds publics de financement susnommés, plusieurs représentants d'ADA, ainsi qu'une sélection d'autres participants (partenaires des fonds du panel, autres fonds de refinancement). La liste complète des participants est présentée en Annexe 2.

Fonds National de Développement Agricole (FNDA), Bénin

Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) a été créé le 21 juin 2017. Le FNDA est un établissement public à caractère agricole, doté d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin.

La création du FNDA est une réponse aux contraintes du financement du secteur agricole au Bénin. Le FNDA se positionne au cœur de la stratégie d'appui au financement agricole au Bénin. À ce titre, il a pour objet de faciliter l'accès au financement pour la promotion de l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire en encourageant la promotion des filières agricoles.

La politique d'intervention du FNDA combine deux approches : l'approche filière qui est centrée sur le développement des Chaînes de Valeur Agricoles (CVA) et l'approche centrée sur le secteur financier. C'est à travers cette deuxième approche que le FNDA appuie les institutions financières à financer les projets agricoles.

Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI), Burkina Faso

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI) a été créé par décret en 2020 et placé sous la tutelle technique et financière du ministère en charge des finances. Sa création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive et concrétise la volonté du Gouvernement de

faire de l'inclusion financière des personnes à faible revenu sa priorité. C'est un outil de facilitation des financements des projets productifs, de gestion de lignes de crédit et de garantie, et de rationalisation de la gestion des fonds de financement au Burkina Faso.

FPM SA, République démocratique du Congo

Le FPM a été institutionnalisé en 2010 en tant qu'association sans but lucratif (ASBL) de droit congolais. En 2014, un autre véhicule frère, le FPM SA, a été créé pour assurer le refinancement des institutions financières en RD Congo. Les deux entités sont depuis lors complémentaires : le FPM ASBL apporte une assistance technique aux institutions financières (Banques, Institutions de Microfinance (IMF) et Coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC)) finançant les MPME, et le FPM SA est dédié au refinancement des mêmes institutions financières ainsi qu'à l'offre des fonds de garantie.

Rwanda Green Fund (Ireme Facility), Rwanda

Le Rwanda Green Fund est un fonds créé par le gouvernement rwandais en appui à la transition environnementale. Ireme Invest en est la composante dédiée au secteur privé. C'est une initiative stratégique visant à combler les lacunes du marché local dans le financement de projets verts et résilients au changement climatique. Elle combine différents outils financiers pour surmonter les obstacles existants dans l'accès au financement des entreprises, quel que soit leur stade de maturité. Le mécanisme se veut agile et réactif face à l'évolution des besoins du marché. Ireme Invest a deux composantes : une facilité de crédit pour fournir un financement aux projets éligibles, gérée par la Banque de développement du Rwanda (BRD), et une facilité de préparation de projet (PPF) pour soutenir les projets en création, gérée par le Fonds Vert Rwanda (Rwanda Green Fund, RGF).

1.3. Enjeux de la transition environnementale des entreprises privées

La semaine Africaine de la microfinance 2023 a placé l'environnement et le climat au cœur de ses préoccupations. Le changement climatique n'est plus à démontrer et les projections des climatologues insistent sur la nécessité de transformations à grande échelle de nos modes de production et de consommation pour placer l'humanité sur une trajectoire de développement plus durable, décarbonée et plus respectueuse des ressources naturelles et de l'environnement.

196 pays ont adopté fin 2015 l'Accord de Paris, un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, entré en vigueur en novembre 2016, afin de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale, dont les scientifiques ont prouvé les conséquences désastreuses sur les conditions de vie sur terre. La mise en œuvre de l'Accord de Paris exige une transformation économique et sociale qui s'appuie sur des plans d'action climatique soumis par chaque pays signataire pour des durées de 5 ans, les Contributions Déterminées au niveau National, ou CDN.

Mais il ne s'agit pas seulement de limiter les effets de l'homme sur l'environnement : le changement climatique est bien présent, de nombreuses personnes sur Terre en souffrent déjà, et les populations africaines sont parmi les premières touchées, en particulier parmi celles qui appartiennent aux tranches les plus vulnérables et les populations vivant de l'agriculture en général. La transformation nécessaire doit donc également viser la résilience et l'adaptation de ces populations au changement climatique.

Il est évident qu'une transformation fondamentale des modes de production et de consommation et l'augmentation de la résilience à grande échelle nécessitent un engagement conséquent du secteur privé pour agir sur les deux aspects des Contributions Déterminées au niveau National : promouvoir des modes de production et de consommation plus durables et réduire la vulnérabilité et construire la résilience des communautés. Le secteur privé, qu'il soit microentreprise individuelle, unité de production agricole, PME ou grande entreprise, est soumis au changement climatique. Investir dans des actions d'adaptation et de résilience climatique n'est donc pas une option.

L'engagement des entreprises du secteur privé dans la transition environnementale peut se faire par deux canaux :

1. Assurer la durabilité et la résilience de leurs opérations, par l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement
2. Développer des produits ou services en faveur de modes de vie respectueux de l'environnement et/ou permettant une meilleure résilience des populations

Cependant, une telle transition n'est pas sans coût ni sans risque. Si, sur le long terme, on voit bien que la transition est nécessaire à la pérennité des entreprises, à court terme, les barrières à l'entrée pour les entreprises et institutions financières privées sont importantes. Des actions incitatives ciblées et volontaristes de la part du secteur public pour encourager la transition environnementale du secteur privé sont nécessaires.

ADA a la conviction que les fonds publics de financement du secteur privé, et en particulier ceux qui visent les populations vulnérables, ont un rôle pivot à jouer dans cette transition environnementale du secteur privé. Du fait de leur positionnement mixte, ils sont des courroies de transmission entre les pouvoirs publics et le secteur privé, capables de placer à bon escient les incitatifs nécessaires dans le secteur financier privé pour catalyser le financement de la transition environnementale.

Mais concrètement, comment s'y prendre ? Comment passer d'une approche de « *do no harm* » à une approche proactive ? Comment embarquer avec soi le secteur privé et les institutions financières ? Ce sont ces questions qui ont été abordées durant la table ronde, en présence de quatre fonds publics aux positionnements initiaux différents, aux mandats variés, mais dont la contribution à la transition environnementale est essentielle. La discussion s'est concentrée sur leurs objectifs, leurs ambitions, les outils et les partenariats à mettre en place pour concrétiser leurs rôles respectifs dans cette nécessaire transition.

La table ronde était organisée en trois grandes thématiques que sont :

- 1) Le positionnement des fonds vis-à-vis de la transition environnementale ;
- 2) Les outils spécifiques à mettre en place pour son financement ; et
- 3) Les partenariats nécessaires.

La présente note propose une synthèse des leçons apprises et bonnes pratiques identifiées ainsi que des recommandations à destination des fonds publics de financement pour encourager la transition environnementale du secteur privé.

Un compte rendu des discussions est présenté en annexe du présent document.

2. Leçons apprises et conclusions sur le positionnement des fonds publics de financement dans l'accompagnement de la transition environnementale du secteur privé

Le partage d'expérience des fonds participant au panel a tout d'abord permis d'identifier les leviers d'action des fonds publics de refinancement dans la transition environnementale du secteur privé. Ils sont synthétisés ci-dessous :

1. Donner accès aux entreprises « vertes »¹, dans tous les secteurs, à des financements, notamment celles qui développent et distribuent des solutions innovantes en faveur de l'atténuation ou de l'adaptation ;
2. Avoir un effet incitatif sur le verdissement du secteur privé (renforcement des exigences environnementales au sein des entreprises), notamment par le renforcement des exigences vis-à-vis des institutions financières partenaires et le développement d'un portefeuille de crédit destiné à des activités « vertes » ;
3. Supporter l'adaptation et la résilience du secteur privé face au changement climatique, et notamment des populations vulnérables ;
4. Avoir un effet catalytique sur la mobilisation de fonds privés en faveur de la transition environnementale (atténuation et adaptation).

Il a ensuite été constaté que la première étape pour un fonds de financement souhaitant investir dans la transition environnementale est de se doter de son propre cadre de gestion environnementale et sociale (E&S). Un tel cadre assure que la dimension environnementale est bien prise en compte dans toutes les dimensions du dispositif. En particulier, les éléments clés d'un cadre de gestion E&S sont les critères d'éligibilité ou d'exclusion des entreprises financées, mais aussi les critères d'analyse du risque environnemental et social de ces dernières. Au moment de la table ronde, tous les fonds du panel s'étaient dotés ou étaient en train de se doter d'un cadre de gestion E&S.

Cependant, au-delà de ces approches visant à limiter les risques d'effets néfastes sur l'environnement des financements, rares sont les cadres de gestion E&S qui identifient des projets « positifs », visant à limiter l'émission de gaz à effet de serre et/ou de perte de biodiversité, ou encore promouvant l'adaptation des populations au changement climatique. Le cadre mis en place par le FNDA dresse une liste de projets « favorables », mais la manière dont cette liste va être utilisée n'est pas encore complètement clarifiée. Le RGF, lui, a été créé précisément pour appuyer des projets en faveur de la transition environnementale. L'évaluation de l'aspect « favorable » des projets est une dimension phare de l'instruction du financement pour laquelle le fonds a recours à une expertise technique pointue.

Par ailleurs, les fonds participant au panel agissant tous en partenariat avec le secteur financier, ils disposent également de leviers pour « verdier » les institutions financières nationales. Cela passe, comme l'illustre le FPM SA, par l'amélioration des cadres de gestion environnementaux et sociaux des institutions financières partenaires au travers de (i) une intégration de cette dimension dans l'analyse des dossiers de partenariat, (ii) des critères d'éligibilité restrictifs pour l'accès à tout ou partie de la gamme d'outils financiers, (iii) le renforcement de capacités à destination des institutions financières partenaires.

¹ Il n'existe pas de définition unique d'une entreprise « verte ». Le terme se réfère ici aux entreprises qui produisent et/ou fournissent des produits ou des services respectueux de l'environnement ou ayant des processus de production respectueux de l'environnement.

Ensuite, les discussions ont montré que les fonds avaient la flexibilité nécessaire pour proposer une large gamme d'outils financiers, dont certains sont apparus particulièrement pertinents pour stimuler la transition environnementale du secteur privé :

- **Mise à disposition de ressources à long terme**, en vue d'accompagner les transitions sur des durées pertinentes (lignes de crédit, éventuellement concessionnelles, fonds propres, subventions) : le FPM SA négocie à cet effet une ligne de crédit « verte » avec la KfW.
- **Mise en place de conditions propres à inciter à la transition**, en lien avec certains objets de financement tels que la mécanisation légère, particulièrement importante pour la transition agroécologique, ou encore l'acquisition d'équipements de production d'énergie verte : subventions partielles d'équipements, subventionnement de taux, à l'instar du FNDA dans le secteur agricole.
- **De-risking des investissements verts**, par de la garantie (proposée ou envisagée par tous les fonds du panel), des financements mixtes (blended finance), du renforcement en fonds propres des entreprises ou de la dette subordonnée.
- **Proposition d'outils financiers spécifiquement destinés à financer l'innovation**, tels que des subventions, des subventions remboursables² ou les fonds propres, qui vont à la fois accompagner les entreprises sur les premières phases de leur développement et catalyser les financements privés commerciaux : le témoignage du RGF illustre bien la gamme d'outils qu'il est possible de mobiliser et leur pertinence en fonction des stades de développement des entreprises et des secteurs d'activité. Il nous apprend par ailleurs que la subvention remboursable est une bonne alternative aux fonds propres lorsque le marché n'est pas encore familier de cet outil financier.

En outre, par leur positionnement particulier et leur proximité avec des dispositifs publics de financement du secteur public (le FNDA et le RGF possèdent par exemple à la fois des guichets destinés au secteur public et au secteur privé) les fonds apparaissent également bien placés pour soutenir la mise en place de partenariats public-privé, bien adaptés à des projets de production d'énergie renouvelable ou de mobilité « bas carbone »³. Le RGF a pu par le passé jouer de la complémentarité de ses deux facilités pour faire émerger ce type de projets.

Presque tous les fonds participant aux discussions proposent, en complément de leur offre d'outils financiers, du renforcement de capacités, ce qui apparaît également très pertinent pour catalyser la transition environnementale du secteur privé :

- **Sensibilisation et formation des institutions financières** pour qu'elles soient capables de mieux appréhender les risques liés au changement climatique, de reconnaître des projets favorables au climat et d'en analyser le risque (formation à venir pour le FNDA).
- **Sensibilisation et formation des bénéficiaires finaux** : les fonds publics peuvent avoir un rôle à jouer pour donner accès au secteur privé aux connaissances et compétences nécessaires pour diminuer son impact sur le changement climatique et s'adapter/devenir plus résilient. Il s'agit de donner les clés aux bénéficiaires finaux pour limiter leur impact sur l'environnement, mais aussi pour s'adapter au changement climatique et devenir plus résilients. L'éducation financière, telle que proposée par le FONAFI, qui sensibilise notamment à l'épargne, est reconnue comme un facteur clé de résilience.

On constate donc que les outils et actions relevés comme pertinents pour la transition environnementale, bien que variés, nécessitent pour la majorité des ressources subventionnées, y compris à destination des entreprises privées. Ceci a des implications sur les ressources financières à mobiliser, et nécessite des

² Les subventions remboursables, notamment mises en place par le RGF, sont des fonds proposés à des entreprises sans contrepartie de cession de droits de propriété et sans intérêts, mais avec l'engagement de rembourser sous réserve de l'atteinte d'un certain niveau de rentabilité ou d'autres conditions préalablement définies par un contrat.

³ Le RGF a souligné que dans le secteur des transports, il est possible de créer des PPP où le gouvernement prendrait en charge le coût élevé des investissements liés à la transition et laisserait au secteur privé le soin de gérer les opérations de l'entreprise, comme cela a été fait dans certaines villes d'Amérique du Sud telles que Bogota ou Lima.

garde-fous pour utiliser ces ressources à bon escient. Le panel a été l'occasion pour le RGF de détailler quelques bonnes pratiques à ce sujet.

Enfin, la spécificité des fonds publics de financement est de pouvoir associer des instruments financiers, le plus souvent proposés en partenariat avec le secteur financier national, du renforcement de capacités aux institutions financières et de l'accompagnement des bénéficiaires finaux. Les fonds participant au panel adoptent cette approche holistique, qui apparaît particulièrement pertinente pour soutenir la transition environnementale, puisqu'elle permet d'agir de manière coordonnée sur différents leviers d'action et/ou goulots d'étranglement. Cette approche est menée soit de manière autonome, soit en coordination avec d'autres types de structures publiques et privées. Le FONAFI par exemple, travaille de concert avec les projets de développement et les chambres régionales d'agriculture.

3. Recommandations

Quelques recommandations à destination des fonds publics de financement du secteur privé souhaitant encourager la transition environnementale du secteur privé sont proposées ci-dessous :

Les fonds publics de financement doivent mener une réflexion sur leurs objectifs et leur stratégie d'action pour la transition environnementale, en lien direct avec les ministères concernés.

Tous les fonds publics ont un rôle à jouer dans la transition environnementale, mais tous n'ont pas vocation à agir sur tous les leviers d'action (voir paragraphe 2.). Chaque fonds devrait ainsi identifier son propre positionnement vis-à-vis de chacun des quatre leviers afin d'intégrer de manière claire l'aspect environnemental dans sa mission et sa théorie du changement, et de décliner sa politique et ses outils en conséquence. En parallèle, une bonne concertation interministérielle est la clé pour s'assurer que les quatre leviers sont actionnés à l'échelle nationale.

Les fonds publics de financement africains doivent montrer la voie sur le financement de l'adaptation au changement climatique.

Aujourd'hui, la finance climat se dirige en priorité vers l'atténuation des effets du changement climatique⁴. Ces financements sont essentiels. Cependant, les principaux enjeux de la finance climat en Afrique Subsaharienne se situent non pas sur l'atténuation, mais sur l'adaptation au changement climatique et la construction de la résilience des populations vulnérables. Ceci est particulièrement vrai dans le secteur agricole, qui occupe une majorité de la population du continent. Les fonds publics de financement africains ont un rôle à jouer dans la mise en place d'outils financiers propres à soutenir cette adaptation.

Les fonds publics de financement sont en bonne position pour appuyer les banques centrales et ministères des Finances dans l'opérationnalisation de leurs stratégies de finance verte.

Du fait de leurs critères de sélection et de l'accompagnement qu'ils proposent, les fonds publics sont en mesure d'encourager les institutions financières, y compris les plus petites, à mieux intégrer la préoccupation environnementale dans leurs activités. Plus encore, identifier des projets « favorables » (aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation) au niveau d'un fonds public peut avoir un effet d'entraînement et d'harmonisation à l'échelle sectorielle et constituer ainsi les prémices d'une taxonomie.

L'innovation financière est nécessaire pour promouvoir l'émergence d'entreprises vertes et financer l'innovation environnementale de manière adéquate.

La transition environnementale requiert une transformation de nos modes de production et de consommation, et donc l'émergence de technologies et services « bas carbone ». Les outils financiers tels que l'investissement en fonds propres, les subventions ou subventions remboursables sont nécessaires

⁴ Le rapport de CPI sur le panorama global de la finance climat en 2021 montre par exemple que sur les 632 Mds de dollars mobilisés annuellement en faveur du changement climatique, seuls 46 Mds le sont à des fins d'adaptation.

au développement de ces innovations. L'opportunité existe d'enrichir la gamme d'outils financiers habituellement proposée par les fonds publics de financement afin de mieux répondre à ce besoin spécifique de la transition environnementale. Il est nécessaire de bien articuler ces offres subventionnées avec les outils plus traditionnels de crédit. Par ailleurs, la combinaison de différents instruments (par exemple subventions, lignes de crédit et fonds propres) permet de proposer une offre sur mesure en fonction du stade de développement de l'entreprise et/ou du degré de maturité de son secteur d'activité.

Des approches flexibles doivent être mises en place pour inciter à la transition sans exclure. Les éléments d'incitation devraient cependant se focaliser sur les projets favorables à la transition environnementale.

Pour accompagner le secteur privé dans la transition environnementale, il est nécessaire d'adopter une approche flexible et progressive, notamment pour faire émerger une demande de financement pour des projets favorables, encore naissante. Cependant, la ressource subventionnée devrait être mobilisée en priorité pour des projets en faveur de la transition. Proposer des taux d'intérêt réduits ou des quotités de garantie plus favorables pour des projets contribuant à la transition environnementale des entreprises, ou encore proposer des remises sur taux d'intérêt en cas d'avancées prouvées de l'emprunteur dans sa transition pourraient par exemple être des moyens d'inciter les entreprises privées à transitionner.

Le financement de la transition environnementale du secteur privé nécessite la mobilisation de ressources en subvention.

La nature des outils à promouvoir pose la question des ressources financières à mobiliser par les fonds publics de financement. Le décloisonnement entre les financements destinés à l'inclusion financière et les financements destinés à l'environnement, mais aussi une plus grande flexibilité dans la mobilisation de subventions à destination du secteur privé sont recommandés. Par ailleurs, au-delà des budgets des Etats et des lignes de crédit concessionnelles des banques de développement internationales, les fonds publics de financement pourraient explorer la mobilisation de ressources financières alternatives telles que les ressources philanthropiques ou les fonds « climat ».

La mobilisation de ressources subventionnées pour le secteur privé rend indispensables un bon encadrement des financements et la mise en place d'un dispositif solide de suivi/évaluation.

La mobilisation de subventions à destination du secteur privé nécessite de mettre en place un dispositif d'encadrement propre à assurer une allocation optimale de la ressource : critères d'éligibilité, conditionnalité des décaissements (suivant des principes de « *result-based finance* ») et dispositif de suivi-évaluation renforcés. La transparence des *reportings* est essentielle pour susciter la confiance des différents partenaires du développement, des investisseurs et des gouvernements.

Toutefois, il est nécessaire de trouver un bon équilibre entre précision des *reportings* et charge administrative raisonnable pour le secteur privé, au risque de voir les acteurs se décourager et se démobiliser : la digitalisation ouvre probablement des opportunités intéressantes en ce sens.

Les partenariats avec d'autres structures d'appui sont essentiels pour agir de manière coordonnée et efficace.

Une bonne articulation entre l'accès aux ressources financières et la formation/l'accompagnement des acteurs du secteur privé est indispensable pour faire émerger une demande forte pour des financements destinés à la transition, mais aussi pour rassurer les institutions financières sur le niveau de risque associé à ces financements. Si les fonds publics de financement du secteur privé peuvent jouer un rôle clé dans la mobilisation de financements, ils doivent travailler en coordination avec les structures d'appui publiques et privées afin de mobiliser les intermédiaires les plus pertinents pour porter cette offre de formations et d'accompagnement.

4. Annexe 1 : Résumé de la discussion

4.1. Positionnement actuel des fonds vis-à-vis de la transition environnementale

Quel est le positionnement actuel des fonds par rapport à la transition environnementale du secteur privé à l'échelle nationale ? Quelles sont leurs ambitions pour l'avenir ?

FONAFI

L'environnement est un enjeu prioritaire au Burkina Faso. Un ministère dédié encadre l'ensemble des actions au niveau national relatives aux questions liées à la préservation de l'environnement. En tant que structure étatique et outil du gouvernement, le FONAFI donne lui aussi une place très importante à ces questions.

Ainsi, le FONAFI a entrepris de se doter d'une politique environnementale et sociale courant 2023. Sur base d'une étude élaborée en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, le FONAFI a notamment identifié à cette occasion des activités ayant un impact négatif sur l'environnement, dont le poids dans son portefeuille de refinancement devrait être restreint, ou à écarter totalement.

FNDA

Le positionnement du FNDA comme outil de financement de l'agriculture béninoise ainsi que son objectif de permettre une meilleure exploitation du potentiel agricole national le conduisent naturellement à intégrer la question environnementale à sa mission. Par ailleurs, le FNDA s'inscrit dans les directives nationales sur la sauvegarde de l'environnement qui découlent des engagements pris par le gouvernement béninois dans le cadre des plans d'action climat. Le FNDA s'est doté depuis 2022 d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGE) assorti d'une Politique Environnementale et Sociale en cours d'opérationnalisation.

Outre la définition d'une liste d'exclusion, la Politique Environnementale et Sociale du FNDA a également identifié une série de projets à impact positif, à encourager du fait de leur dimension « genre » et « environnementale ». Il s'agit par exemple d'encourager les projets qui permettent une mécanisation agricole responsable, les projets qui permettent une meilleure maîtrise et rationalisation de l'utilisation de l'eau (système goutte à goutte), les projets de production agricole biologique, des projets d'exhaure utilisant des systèmes photovoltaïques, etc.

À partir de 2024, toutes les institutions de microfinance (IMF) et institutions financières partenaires (IFP) qui bénéficient de lignes de refinancement devront respecter la liste d'exclusion et seront encouragées à identifier des projets positifs. Des outils (checklists) seront mis à leur disposition pour les aider à catégoriser leurs propres projets de financement. Pour atteindre cet objectif, le FNDA sensibilisera et contribuera au renforcement de capacités des institutions financières (IF) et des entreprises du secteur privé agricole sur les questions de protection environnementale et sociale.

FPM SA

Le FPM SA souligne que, de manière générale, le cadre légal et réglementaire sur la finance climat en RDC reste à améliorer, alors même que la RDC est l'un des pays du monde possédant le plus de réserves de forêt. La réglementation pourrait notamment accompagner les institutions financières à mieux intégrer l'environnement dans leurs objectifs et leurs activités.

La nature de l'actionariat du FPM SA (État, acteurs du développement international) le conduit à mettre l'environnement au cœur de son action. Dès la création de la société, les actionnaires, par l'intermédiaire du conseil d'administration, ont exigé la mise en place d'une politique de finance responsable. La liste d'exclusion des activités à ne pas financer et ne pas accompagner a été adoptée. Par ailleurs, un système de mesure de l'impact environnemental et social des actions du FPM SA a été mis en place, accompagné d'outils. Enfin, les critères d'analyse des institutions financières partenaires pour l'octroi de financements incluent l'existence d'un système de gestion environnementale et sociale.

En 2018, le FPM SA a pu lever des fonds auprès de la société belge d'investissement BIO pour offrir une assistante technique à la mise en place de cadres de gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S) au sein des IFP. La plupart des banques commerciales de la RDC, notamment les filiales de groupes bancaires internationaux, ont déjà des cadres de gestion E&S, tout comme les IMF membres de groupes de microfinance internationaux. Par contre, les IMF locales, de taille plus limitée, ont encore un niveau de maîtrise embryonnaire de leurs risques sociaux et environnementaux. Dans le cadre de cet accompagnement, 6 institutions partenaires ont bénéficié d'un audit de leurs dispositifs E&S et de la mise en place d'une politique E&S. Au-delà d'une meilleure appréhension des risques, ceci leur permet de se mettre aux standards des bailleurs de fonds internationaux et donc facilite leurs levées de fonds.

Le défi de la transition environnementale est considéré par le FPM SA comme une opportunité de développement de ses activités. Le FPM SA est en discussion avec plusieurs partenaires pour accroître la dimension environnementale de ses activités :

- Il est en discussion avec la KfW pour la mise en place d'une « ligne énergie » afin d'accompagner l'électrification rurale durable. En plus d'encourager la commercialisation de produits de crédit « verts », la ligne prévoit de l'assistance technique pour renforcer la compréhension des enjeux environnementaux au sein des institutions financières, mais aussi des fournisseurs d'énergie verte congolais.
- Il est en discussion avec la Banque Africaine de Développement pour une ligne de financement et une ligne d'assistance technique au profit des jeunes entrepreneurs évoluant dans les chaînes de valeur agricoles, avec un accent mis sur la lutte contre la déforestation. Le FPM SA est d'ailleurs membre de l'AFRACA (African Rural and Agricultural Credit Association) qui fait également de l'agriculture durable et de la lutte contre la déforestation des priorités.

Rwanda Green Fund — Ireme Facility

La transition environnementale est la raison d'être du Rwanda Green Fund qui a été créé pour appuyer le Rwanda dans son ambition de neutralité carbone. Les trois raisons spécifiques pour lesquelles la facilité d'investissement Ireme a été créée sont les suivantes :

1. Faire progresser le Rwanda dans l'atteinte de ses Objectifs de Développement Durable : La présence de cette facilité d'investissement contribue à faire avancer les initiatives du Rwanda en matière de développement durable ;
2. Renforcer l'attrait du financement climatique : Cette facilité permet de renforcer l'attrait et l'utilisation du financement climatique, favorisant ainsi l'engagement du Rwanda en faveur de l'action climatique ;
3. S'attaquer aux obstacles du marché financier dans les investissements verts : Un objectif important de cette facilité est d'aborder et de surmonter les défis dans le secteur de l'investissement vert, en facilitant la croissance et la durabilité.

Point 1 :

Le gouvernement du Rwanda poursuit activement une approche multidimensionnelle pour parvenir à une croissance à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique, qui s'aligne sur ses plans de développement nationaux. Cet engagement est illustré par l'intégration de stratégies nationales telles que NST1 (National Strategy for Transformation), GGCRS (Green Growth and Climate Resilience Strategy) et CDN (Contribution Déterminée au niveau National), entre autres. Le plan d'action vert du Rwanda fournit une feuille de route complète, englobant un ensemble de mesures d'atténuation et d'adaptation couvrant des secteurs clés tels que la production d'électricité, la construction, l'agriculture, les industries manufacturières, les transports propres, la conservation de l'eau, la gestion des déchets et la gestion des sols. Pour traduire efficacement ces stratégies dans la réalité, il est impératif de disposer d'un solide portefeuille de projets et d'initiatives. Même dans le cadre des stratégies existantes, la mise en œuvre de programmes spécifiques dans ces domaines prioritaires est primordiale. Par exemple, les domaines prioritaires et les programmes décrits par la GGCRS nécessitent une entité dédiée pour conduire leur actualisation et leur impact.

Point 2 :

Le Rwanda s'est fixé des objectifs financiers clairs : 5,7 milliards de dollars à mobiliser pour le financement de l'adaptation et 5,3 milliards de dollars pour le financement de l'atténuation d'ici à 2030. Pour diversifier et renforcer la mobilisation du financement climatique, le Rwanda s'éloigne des sources conventionnelles telles que les partenaires et les agences de développement. L'accent est mis sur l'exploration de voies innovantes pour attirer des financements rentables de la part de fondations, de philanthropies et d'entités similaires.

Point 3 :

En 2019, une étude de marché a révélé qu'environ 1 % du PIB du Rwanda était alloué à la lutte contre les effets du changement climatique par le biais d'efforts d'adaptation et d'atténuation. L'accent est mis de plus en plus sur l'implication du secteur privé.

Bien que les entreprises vertes aient existé avant que le Fonds ne mette récemment l'accent sur leur inclusion dans la mobilisation du financement climatique pour le Rwanda, ces entreprises rencontrent des difficultés particulières d'accès au financement : la rareté des projets perçus comme bancables, les limites d'un système bancaire relativement petit, un pool restreint de développeurs de projets, des antécédents insuffisants en matière d'obtention de prêts ou de fonds propres, Il y a un manque de financement à long terme, une diminution de la confiance des banques commerciales lorsqu'il s'agit d'investir dans des entreprises vertes, et un manque de méthodes bien définies pour réduire les risques de ces entreprises, des exigences élevées en matière de garanties et enfin un manque de compétences des banques locales en matière de financement de projets.

L'objectif est que le succès d'Ireme Invest serve de catalyseur, non seulement en stimulant la mobilisation accrue du financement climatique, mais aussi en impliquant activement le secteur financier privé dans ces efforts.

4.2. Outils financiers et extra financiers à disposition

Quels sont les outils financiers proposés par les fonds, et en quoi apparaissent-ils particulièrement appropriés pour financer la transition environnementale du secteur privé ?

FONAFI

Le FONAFI qui se positionne sur le financement des activités de groupes cibles spécifiques des zones rurales et des milieux urbains défavorisés, avec un accent sur les producteurs agricoles, est un instrument spécialisé en gestion de lignes de crédit et de mise en place de mécanismes financiers et non financiers. Le FONAFI passe par la stratégie du Faire-Faire : il met les ressources financières qu'il mobilise à la disposition des Prestataires de Services Financiers (PSF) sous forme de lignes de crédit à taux bonifiés pour permettre le financement des populations cibles à des conditions propices.

Plus spécifiquement, les outils financiers proposés par le fonds sont les suivants :

1. **Lignes de refinancement**, mises à disposition des institutions financières (institutions de microfinance principalement), recrutées par appels à manifestation d'intérêt : proposées à un taux concessionnel de 0,5 à 3 % par an, elles doivent être rétrocédées à un taux de sortie ne dépassant pas 10 %.
2. **Fonds de facilitation** : le FONAFI apporte une caution financière auprès d'une banque pour permettre le refinancement d'institutions de microfinance.
3. **Formations** sur des thématiques spécifiques : à destination des prestataires de services financiers (formations en finance rurale, en financement des chaînes de valeurs) et des bénéficiaires finaux (éducation financière).

FNDA

Le FNDA intervient à travers son guichet 3 : « Accès aux services financiers ».

Ce guichet déploie trois facilités à savoir :

1. **Refinancement des Institutions Financières partenaires** : Le FNDA propose des lignes de refinancement aux institutions de microfinance au taux de 2 % par an, qui doivent être rétrocédées au taux maximal de 12 % par an. Chaque institution fait l'objet d'une analyse de risque visant à déterminer le montant de refinancement que le FNDA pourra lui allouer. La maturité de la ligne est alignée sur la durée du crédit à refinancer la plus longue.
2. **Garantie pour l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles aux crédits** : La garantie des crédits par le FNDA permet de faciliter un accès aux crédits des banques et des systèmes financiers décentralisés (SFD) par les promoteurs/entrepreneurs agricoles. Elle permet la couverture à 50 % des risques pris par les établissements de crédit dans l'octroi des financements aux promoteurs/entrepreneurs agricoles. Il s'agit d'une caution bancaire délivrée par le FNDA dans le cadre du financement d'acteurs des filières promues au sein des PDA (pôles de développement agricoles locaux) pour répondre à leurs besoins de financement. Cette garantie peut être individuelle ou s'appliquer à un portefeuille de crédit d'une banque.
3. **Bonification de taux d'intérêt** : L'objectif est de soulager les promoteurs agricoles en limitant le taux de sortie à 2 % l'an sur les crédits investissements, destinés aux exploitants familiaux ou entreprises agricoles évoluant dans une ou plusieurs filière(s) sélectionnées par les PDA.

Le FNDA joue aussi la complémentarité entre ses guichets :

- Le guichet 1 (« Subventions aux investissements agricoles ») subventionne des investissements structurants : ces subventions peuvent être complétées par des crédits. Le guichet 2 (« Accès aux services non financiers »), proposant des services de vulgarisation de la recherche appliquée, des formations et un appui à l'accès aux marchés, est mobilisé pour (i) apporter des renforcements de capacités aux IF partenaires en finance agricole et (ii) accompagner les acteurs dans la présentation de leur demande de financement, (iii) proposer de l'éducation financière aux producteurs agricoles.

FPM SA

Le FPM SA offre des crédits aux institutions financières jusqu'à 5 ans de maturité, pour leur permettre d'offrir des produits et services financiers aux populations exclues, en particulier en zone rurale.

Les garanties pour couvrir les crédits dans les milieux ruraux n'étant pas suffisantes, le FPM SA propose également un mécanisme de partage des risques de type « garantie de portefeuille », fondé sur plusieurs principes : automaticité (tout crédit qui répond aux critères et d'office inclus dans le portefeuille), garantie silencieuse, et principe d'exclusivité (un crédit déjà inscrit dans le portefeuille de garanties ne peut pas bénéficier d'une garantie similaire offerte par un autre organisme). Ce mécanisme s'inscrit dans un partenariat entre le FPM SA, le gouvernement congolais et la Banque Mondiale. Avec la KfW, le FPM SA est aussi en cours de mise en place d'une ligne de fonds de garantie couvrant notamment des crédits déboursés dans le secteur d'énergie.

Par ailleurs, le FPM SA travaille de concert avec son partenaire, FPM ASBL qui propose de l'assistance technique aux institutions financières partenaires et peut également subventionner certains de leurs équipements (notamment pour favoriser leur pénétration en zone rurale).

Rwanda Green Fund — Ireme Facility

La facilité dispose des instruments financiers suivants, conçus pour combler les différents déficits de financement sur le marché et provoquer un changement catalytique dans le secteur vert, via le financement de l'innovation :

- Subvention non remboursable
- Subvention remboursable

- Capitaux propres
- Garantie bancaire
- Ligne de crédit

Cette gamme d'instruments est susceptible de combler toutes les failles de marché identifiées pour l'accès au financement des entreprises « vertes ».

Le RGF constate cependant certains freins dans la mise en place de l'outil d'investissement : le marché n'est pas familier avec l'investissement en fonds propres et les entreprises sont réticentes à ouvrir une partie de leur propriété à d'autres acteurs. Par ailleurs, le capital-risque au Rwanda n'en étant qu'à ses débuts, le marché manque de références en termes de valorisation de « start up ».

Les subventions remboursables (voir définition en 2.) présentent également un risque car les entreprises en création sont souvent peu liquides et ont besoin d'investir : une discipline financière importante sera nécessaire pour s'assurer de la disponibilité des fonds à l'échéance. Ceci est nécessaire à une bonne circulation des fonds, et donc à la matérialisation d'un effet multiplicateur de la ressource.

Par ailleurs, pour assurer une mobilisation pertinente de cet outil de subvention remboursable, les conditions ci-dessous doivent être réunies :

- Le projet financé doit avoir un impact environnemental clair et mesurable.
- La méthodologie de sélection des projets doit être efficace et solide quant à leur performance environnementale et les projets sélectionnés doivent faire l'objet d'un suivi. Ceci nécessite le recours à des expertises techniques pointues.
- Les projets doivent également être analysés sous l'angle du risque technique, du risque financier et du risque de marché pour s'assurer de la pérennité des effets produits par les subventions mobilisées et de l'effet de levier de ces dernières.

Les différents instruments financiers sont mobilisés en fonction du niveau de développement des projets ainsi que de leur taille.

- Dans le domaine de l'énergie, un projet hydroélectrique nécessitant des besoins d'investissement importants sera orienté vers la facilité de crédit, qui propose des maturités longues et des montants importants, bien adaptés à ce type de projets. Un projet plus innovant de mini-réseau solaire en phase pilote aura des besoins d'investissement plus limités et pourra utiliser à bon escient la subvention remboursable.

Centrale hydroélectrique de Gaseke

En 2015, le fonds a investi dans Novel Energy pour construire la centrale hydroélectrique de Gaseke dans le district de Gakenke, dans le nord du Rwanda. L'investissement a été réalisé par le biais du mécanisme de ligne de crédit du fonds en collaboration avec la Banque de développement du Rwanda, BRD.

La construction de la centrale hydroélectrique de Gaseke est venue pallier le manque d'électricité dans la région. La centrale fournit actuellement de l'énergie propre aux communautés locales et démontre le potentiel des énergies renouvelables à petite échelle pour atteindre les objectifs d'électrification du pays.

La centrale hydroélectrique de Gaseke a une capacité installée de 500 KW et est connectée au réseau national. Elle a créé plus de 400 emplois verts pour la communauté locale, produit 3,3 millions de kWh d'électricité chaque année et évite l'émission de plus de 3 000 tonnes de CO2-eq dans l'atmosphère chaque année.

- Dans le domaine de la mobilité électrique, la plupart des entreprises recherchent des fonds de roulement pour améliorer la technologie de leurs batteries et mettre en place des infrastructures de recharge. Les instruments financiers ciblés par ces acteurs du marché sont principalement les lignes de crédit et les subventions remboursables.

Ampersand

En 2019, le Rwanda Green Fund a investi dans Ampersand (qui était alors une start-up dans le domaine de la mobilité électrique) pour tester, démontrer et améliorer une moto-taxi électrique et le système de recharge de la batterie alimenté par le réseau au Rwanda.

L'investissement du Fonds dans les motos électriques avec Ampersand visait à réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les motos à essence par des motos électriques à zéro émission alimentées par une énergie propre.

Grâce à l'investissement du RGF, la société a construit deux stations de recharge avec un dépôt de batteries à la station de recharge principale, a assemblé 25 e-motos et a construit 44 batteries adaptées aux conditions locales.

Aujourd'hui, Ampersand intensifie son action en construisant des véhicules électriques et des systèmes de recharge abordables pour les cinq millions de conducteurs de motos-taxis d'Afrique de l'Est.

L'entreprise compte désormais plus de 1 000 e-motos sur les routes et a ouvert 8 stations d'échange de batteries dans la ville de Kigali.

- Dans le secteur de la construction durable, il existe un intérêt significatif pour l'instrument financier « capitaux propres », principalement parce que les périodes de construction prennent du temps sans rentrée d'argent, et parce que l'immobilier apparaît comme un placement sûr.
- Dans le domaine des déchets et de l'économie circulaire, les acteurs existants du marché sont prêts à accéder à des prêts bancaires commerciaux à des fins d'expansion, mais ils ne disposent pas de garanties suffisantes pour leurs demandes de prêt. La garantie bancaire présente donc un bon potentiel pour ce secteur.
- Les projets d'agriculture intelligente face au climat manquent également de garanties suffisantes pour accéder aux lignes de crédit afin de moderniser leur équipement, et pourraient eux aussi bénéficier de garanties bancaires.

4.3. Stratégies de partenariat

Les premiers partenaires des fonds sont les institutions financières avec lesquelles ils travaillent. Comment les motiver à s'engager dans le financement de la transition environnementale ? Quels sont les autres partenariats clés à mettre en place ?

FNDA

Via son dispositif de refinancement des institutions financières, le FNDA a mis en place un mécanisme pour amener ces dernières à financer en priorité les entreprises engagées dans une perspective de transition environnementale :

- Seuls les projets respectant les conditions d'éligibilité du FNDA, incluant un niveau de risque d'impact négatif du projet sur l'environnement acceptable, seront financés : Une hiérarchisation des conditions est établie en fonction de la taille des projets et du montant des crédits mis en place.
- Les projets « positifs » bénéficieront de conditions favorables (à préciser).

Plusieurs actions de formations et sensibilisation seront réalisées dans les mois à venir auprès des institutions financières partenaires pour qu'elles soient capables de bien appréhender les risques environnementaux d'un projet agricole et de reconnaître un projet « favorable ».

Les Agences Territoriales de Développement agricoles (ATDA) et les prestataires de services non financiers seront également impliqués dans le dispositif de sensibilisation dans une visée de transition environnementale. Notons que dans le dispositif du FNDA, les promoteurs agricoles sont tenus de retirer

une fiche d'alignement de leurs projets aux Programmes Nationaux de Développement des Filières agricoles, pour bénéficier des conditions préférentielles négociées par le FNDA.

FPM SA

Les principaux leviers du FPM SA pour mobiliser les institutions financières partenaires sur la question de la transition environnementale sont :

- L'intégration d'exigences relatives à la mise en place de cadres de gestion environnementaux et sociaux au niveau des institutions financières partenaires dans les critères d'éligibilité aux outils financiers (notamment garantie). Le FPM SA a développé avec l'appui de son conseiller Incofin IM des outils d'évaluation de cette performance E&S utilisés lors du processus d'instruction des institutions financières alignés aux standards internationaux.
- Le renforcement de capacités des IF sur cette question, avec le renfort de son partenaire FPM ASBL.
- La mise en place des fonds de garantie pour des financements spécialisés (énergie, agriculture, genre et jeunes).

FONAFI

Le FONAFI intègre dans son processus de sélection des prestataires de services financiers des critères environnementaux.

Par ailleurs, le FONAFI constate qu'il existe aujourd'hui parmi les acteurs du secteur financier burkinabé des structures qui offrent des produits et services financiers favorables à l'environnement. Les lignes de refinancement du FONAFI pourraient leur permettre de développer ces activités par l'accès à des conditions de financement favorables (durée, taux) et à du renforcement de capacités (pour les institutions financières et pour les bénéficiaires finaux). Ceci impliquerait de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation adapté, à décliner sur la base du dispositif existant qui s'appuie sur des indicateurs de performance visant à mesurer l'efficacité du prêt, et des évaluations de l'impact des prêts sur l'inclusion financière et le développement économique.

Enfin, le FONAFI travaille également de concert avec des projets de développement tels le Programme de Valorisation du potentiel agropastoral dans l'est du Burkina Faso (VALPAPE), financé par le FIDA, ainsi qu'avec les Chambres Régionales d'Agriculture afin de faciliter l'accès au crédit des agriculteurs.

Rwanda Green Fund — Ireme Facility

La facilité Ireme travaille également en partenariat avec des institutions financières.

Le Rwanda Green Fund a par ailleurs développé une solide stratégie de partenariats public-privé, mobilisant à la fois la facilité Ireme et la facilité dédiée aux financements publics, qui s'illustre au travers de quelques exemples phares :

Usine de recyclage des déchets électroniques : le RGF a financé la construction d'une installation de recyclage des déchets électroniques sous la responsabilité du ministère du Commerce et de l'Industrie, une fois l'installation achevée, elle a été louée par le ministère pour 10 ans à Enviroserve. Cet investissement a été réalisé dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des déchets électroniques au Rwanda.

Ecoparc de Nyandungu : Le RGF a financé la construction de l'écoparc de Nyandungu, maintenant géré par une entité privée.

4.4. Questions et échanges avec la salle

- Un participant souligne qu'il ne suffit pas seulement d'avoir de bonnes intentions, mais il faut que les acteurs aient à leur disposition les bons outils pour mettre en œuvre ces bonnes intentions. Aujourd'hui, s'engager avec le secteur privé pour répondre à la question environnementale est devenu essentiel.
- Il a également été rappelé que le changement ne se fait pas de façon immédiate, il s'agit d'un processus. Il faut aider la demande à émerger, car au niveau du secteur privé aujourd'hui, la demande de financement de la transition n'est pas très grande.
- L'outil « fonds de garantie » ne semble pas encore utilisé à son plein potentiel. Il est nécessaire de trouver un bon équilibre entre une utilisation efficiente de ces fonds de garantie, qui passe notamment par une quotité de garantie suffisamment limitée pour responsabiliser les institutions financières partenaires et/ou par un système de stop-loss pour les garanties de portefeuille, et l'encouragement réel à la prise de risque par ces dernières. Une réflexion est également à mener sur le modèle économique de ces fonds afin qu'ils ne viennent pas renchérir un coût du crédit déjà élevé pour les bénéficiaires finaux. Enfin, il est nécessaire de réfléchir à des mécanismes innovants pour aller au-delà des fonds de garantie.
- La question du financement des start-ups porteuses d'innovation pour la transition a également été soulevée.

5. Annexe 2 : Liste nominative des participants

Nom	Prénom	Organisation	Fonction	Pays
Juguet	Elise	Horus Development Finance	Directrice Associée	France
Abboud	Marina	ADA	Responsable Programmes "Accès aux services de base"	Luxembourg
Soetens	Aurélie	ADA	Chargée de Gestion des Connaissances	Luxembourg
Baron	Christian	ADA	Conseiller Programmes	Luxembourg
Nkongo mambu	Patrick	FPM SA	Directeur Général	République Démocratique du Congo
Mukadi	Magalie	FPM SA	Chargée d'investissement	République Démocratique du Congo
Djibril	Abdou Djalill	FNDA	Directeur des opérations, charge de la mobilisation des ressources	Bénin
Thiombiano	Boubakar	FONAFI	Directeur des Opérations et du Suivi-Evaluation	Burkina Faso
Hien	Hippolite	FONAFI	Contrôleur de gestion	Burkina Faso
Tapsoba	André	FONAFI	Directeur des Finances et de la Comptabilité	Burkina Faso
Gouba	Abel	Coopération Suisse (partenaire technique et financier du FONAFI)	Chargé de programme	Burkina Faso
Cisse Sawadogo	Saibata	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective	Charge d'études au fonds national de la finance inclusive	Burkina Faso
Shyaka	Tony	Rwanda Green Fund – Ireme Facility	Private Sector Investment Analyst	Rwanda
Ikirezi Mutabazi	Fabiola	Rwanda Green Fund – Ireme Facility	Climate Finance Specialist	Rwanda
Dagba	Carole	FNM	Directrice de l'Entité de la Coopération et du Financement Extérieur	Bénin
Sangi nzala	Fiston	Banque Centrale du Togo		Togo
Tchaba	Papy	Ministère des PME	Représentant du projet TRANSFORM	République Démocratique du Congo
Gouba	Abel	Coopération Suisse	Chef de projet senior	Burkina Faso



ADA – Appui au développement autonome
39 rue Glesener
L-1631 Luxembourg
Tel.: +352 45 68 68 1
Fax: +352 45 68 68 68
www.ada-microfinance.org